

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 748

27 mars 2013

SOMMAIRE

Act Racing S.à r.l.	35864	Clôtures-Automatisation Surveillance Lux	
AF International Holding S.A.	35864	G.m.b.H.	35859
AFMC Holding S.A.	35863	Colony TCB Investor (Lux) S.à r.l.	35859
ALG International Consultant S.à r.l.	35864	Columbus Eastern Caribbean Holdings	
ALLDATA Luxembourg Holdings S.à r.l.		S.à r.l.	35859
.....	35860	Com Event More S.à r.l.	35860
Andeuxmille, Sàrl	35861	Compagnie Sud-Express S.A.	35860
Anterme Sàrl	35861	D. Bauwens & Cie	35862
Arcolux S.à r.l.	35861	D.G. Lux S.à r.l.	35860
Armandogoconsulting S.à r.l.	35864	Dhamma Participations S.A.	35862
Au Fil du Bois S.à r.l.	35862	Digital Studio	35862
Avaros S.A.	35904	Direct Engineering	35861
Bësch & Gaardebau Sassel S.à r.l.	35863	Diryana S.à r.l.	35901
Biarritz Holdings	35863	Donau Invest S.A., SPF	35904
Biogas de l'Our, société coopérative	35863	LBREP II MC&S S.à r.l.	35892
Café RIVA S.à r.l.	35859	lia sophia Luxembourg Holding	35864
Carat (Lux) SICAV	35858	Monterey Holdings I Sàrl	35895
CG-Lux Invest S.à r.l.	35891	Neuheim Lux Group Holding V	35865
CHALET TELESIEGE, Famille Petry S.à		Pallas Equity Trading S.à r.l.	35904
r.l.	35859	S.C.I. Kleiber-Pauwels	35858
Cipafin S.A.	35861	Silvia HoldCo S.à r.l.	35886
Circle Holding S.A.	35860	Swisscanto (LU) Sicav II	35858
Citycon Holding S.à r.l.	35863	Waffles 2 Holding S.A.	35876

S.C.I. Kleiber-Pauwels, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg E 302.

—
Procès-verbal de gérance du 12 février 2013

Nous soussignés, Monsieur Karim Jacques KLEIBER et Madame Danielle Mireille PAUWELS gérants de la S.C.I. KLEIBER-PAUWELS, décidons de transférer le siège social de ladite société domiciliée à ce jour à L-4551 Nieder Korn, 28a, rue des Ecoles au 22, rue Marie-Adélaïde à L-2123 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2013.

Karim Jacques KLEIBER / Danielle Mireille PAUWELS.

Référence de publication: 2013024897/12.

(130030118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Swisscanto (LU) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.208.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 22. Januar 2013:

Vierter Beschluss

Wiederernennung der Herren Ralf BRANDA, Stephen COSSINS und Dr. Gérard FISCHER und Ernennung der Herren Hans Frey, domiziliert Waisenhausstrasse 2, 8021 Zürich und Richard Goddard, domiziliert Rue de Bitbourg 19, L-1273 Luxembourg, als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, die über den Jahresabschluss entscheidet;

Fünfter Beschluss

Wiederernennung von KPMG Audit S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, die über den Jahresabschluss entscheidet;

Für SWISSCANTO (LU) SICAV II

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013024888/20.

(130030005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 73.244.

—
Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung CARAT (LUX) SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung vom 19. Februar 2013 der CARAT (LUX) SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 werden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder gewählt:

- Herr Harald Waldhoff (stellvertretender Vorsitzender)
- Herr Jörg Strobel (Mitglied)
- Herr Peter Schruden (Mitglied)
- Herr Boris Wetzki (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, Deloitte Audit S. à r. l., Réviseurs d'Entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 19. Februar 2013.

Für CARAT (LUX) SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013025141/22.

(130030486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Columbus Eastern Caribbean Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.832.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Février 2013.

Columbus Eastern Caribbean Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) SA

Manager B

Référence de publication: 2013025130/14.

(130030956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Clôtures-Automatisation Surveillance Lux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.363.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013025128/10.

(130030754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Colony TCB Investor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025129/10.

(130030815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Café RIVA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9254 Diekirch, 1, route de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 136.964.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025123/10.

(130031074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

CHALET TELESIEGE, Famille Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 37, rue du Sanatorium.

R.C.S. Luxembourg B 102.038.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025145/10.

(130031072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Circle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.546.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025151/10.

(130030788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Compagnie Sud-Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op der Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 102.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013025155/10.

(130030743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Com Event More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Oberanven, 45A, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 156.091.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025154/10.

(130030603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

D.G. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 116, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 129.913.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025160/10.

(130030645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

ALLDATA Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.765.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

ALLDATA Luxembourg Holdings S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2013025072/14.

(130031022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Anterme Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.131.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013025077/10.

(130030631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Andeuxmille, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.130.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013025076/10.

(130030632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Arcolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 105.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025078/10.

(130030870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Cipafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.491.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 juin 2012 à 14.30 heures à Luxembourg

Le mandat de commissaire de la société Montbrun Révision Sàrl expire en 2012 et n'est pas renouvelé.

L'Assemblée nomme comme nouveau Commissaire, la société Auditex Sàrl, 3A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat portant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2011. Auditex Sàrl est nommé pour une période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale Statutaire à tenir en 2015.

Référence de publication: 2013025150/12.

(130030858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Direct Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 108.970.

En vertu d'une cession sous seing privé en date du 6 décembre 2012, les 499 parts sociales de la société «DIRECT ENGINEERING.» (numéro R.C.S.L.: B 108970) détenues par la société CAPITA SELECTA S.A. (numéro R.C.S.L.: B 108851) sise au 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg ont été cédées à Monsieur Peter SODERMANS demeurant 6 rue Heedefeld L-8398 Roodt – Septfontaines.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2013025164/12.

(130030659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

D. Bauwens & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.864.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

Monsieur Davy Bauwens, Associé commandité et Gérant de la société émarginée a changé d'adresse et est désormais domicilié au 4 Hoge Vautestraat, 8210 Zedelgem (Belgique).

Pétange, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013025159/11.

(130030325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Digital Studio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.686.

Résolution du 18 février 2013

Le gérant unique de la société Digital Studio Sarl, Monsieur Tom Wagner, a pris la décision de transférer le siège social de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, vers L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Tom Wagner

Gérant unique

Référence de publication: 2013025163/13.

(130030288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Dhamma Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025168/9.

(130030691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Au Fil du Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 7, rue de Barendall.

R.C.S. Luxembourg B 171.649.

Constatation de cession de parts sociales et AGE

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée et acceptée en date du 4 février 2013, il résulte que le capital social de la société AU FIL DU BOIS SARL est désormais réparti comme suit:

José DE SOUSA VALENTE, né le 1^{er} avril 1959 à Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L-5256 Sandweiler, 35 Rue Nico Welter: 1 250 parts sociales

Total: mille deux cent cinquante parts sociales

De plus, suite à l'assemblée générale extraordinaire, signée et acceptée en date du 04 février 2013, il résulte les changements suivant:

Helder Luis Henriques TEODORO, né le 28 novembre à Tores Vedras (Portugal), demeurant à L-4986 Sanem, 11 Rue de Limpach, démissionne en date de la présente assemblée de son poste de gérant technique de la société.

M. Fernando Alipio FERREIRA DA SILVA, né le 9 janvier 1969 à Povia de Varzim (Portugal), demeurant à L-4249 Esch/Alzette, 9 Rue de Montpellier, est nommé comme gérant technique de la société pour une période indéterminée à la date de la présente assemblée.

Fait à Mamer, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013025094/21.

(130030568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Bësch & Gaardebau Sassel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9763 Marnach, 18, Schwaarzenhiwwelstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 163.388.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025102/10.

(130031068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Biarritz Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 147.205.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025105/10.

(130030322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Biogas de l'Our, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9834 Holzthum, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025106/10.

(130030877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

AFMC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 117.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013025069/11.

(130030358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Citycon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Citycon Holding S.à r.l.

J. Mudde / G.B.A.D. Cousin

Gérant A / Gérant A

Référence de publication: 2013025126/13.

(130031018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

lia sophia Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.621.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 novembre 2012

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur James N. TURNER de ses fonctions de gérant de catégorie B et décide de nommer en qualité de nouveau gérant de catégorie B et pour une durée illimitée, Monsieur DJALI, demeurant professionnellement à 1235 North Mittel Blvd, Wood Dale, Illinois 60191, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de gérance se compose donc comme suit:

Madame Brigitte POCHON, Gérant de catégorie A, Monsieur Thomas Edward LANG, et Monsieur DJALI, Gérants de catégorie B.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013025036/18.

(130030285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Armandogoconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3929 Mondercange, 13, An der Kehl.

R.C.S. Luxembourg B 147.102.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025044/9.

(130030483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

AF International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 92.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025068/9.

(130030686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Act Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 145.720.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025062/9.

(130031056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

ALG International Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013025071/9.

(130030720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.624.430,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Atmosphere Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7895308,

Famosa Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7889611,

Hewden Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7958720,

Prodac Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4847852,

Island Group Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4853832,

Copper Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4884809,

Isaac Group Holdings (US), LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4904757,

Sun Capital Partners Management V, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4332447,

Compass Printing Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 49047667,

Next Group Enterprises, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4998210,

Athena Apparel Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940792,

Eifel Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware

19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940805,

Bonmarche Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940813,

Strauss Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5048111,

Elix Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5048116,

American Golf Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5048122,

NIH Epsilon Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5048124,

NIH Zeta Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5092760,

NIH Theta Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5092787,

Portugal Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5092792,

NIH Lambda Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5092804,

Neckermann E-Commerce Group Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5180425,

all of them here represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, jurist, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of twenty-four (24) proxies given under private seal on January 22, 2013.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under Luxembourg law under the name of "Neuheim Lux Group Holding V" (hereinafter, the Company), with registered office at 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 11, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, under number 1029, of April 25, 2008, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated August 24, 2012, published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* under number 2426 dated September 28, 2012.

III. The Company's share capital is set at seven million eight hundred sixty-seven thousand five hundred sixteen Euro (EUR 7.867.516,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- three hundred fifty-two thousand five hundred seventeen (352.517) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- three hundred eighty-five thousand eight hundred eighty (385.880) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- six hundred twenty-nine thousand three hundred seventy (629.370) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- six hundred eighty-one thousand (681.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- seven hundred fifty thousand four hundred seventy-four (750.474) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Shares);
- two hundred twenty-six thousand five hundred one (226.501) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- one million seven hundred seventy thousand eight hundred fourteen (1.770.814) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- nine hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-five (966.795) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- six hundred ninety-seven thousand five hundred (697.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- three hundred twenty-five thousand eight hundred sixty-three (325.863) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares);
- one hundred seventeen thousand five hundred (117.500) class Q ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class Q Shares);
- two hundred thirty-four thousand Euro (EUR 234.000,00) class R ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class R Shares);
- three hundred five thousand three hundred one (305.301) class S ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class S Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class T ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class T Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class U ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class U Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class V ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class V Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class W ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class W Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class X ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class X Shares);
- twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) class Y ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class Y Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share)."

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty-six thousand nine hundred fourteen Euro (EUR 756.914,00), corresponding to the equivalent amount of six hundred thirty-six thousand three hundred sixty British Pounds (GBP 636.360) based on the foreign exchange rate as of January 23, 2012 of EUR 1,18944 for GBP 1,00, in order to raise it from its current amount of seven million eight hundred sixty-seven thousand five hundred sixteen Euro (EUR 7.867.516,00) to eight million six hundred twenty-four thousand four hundred thirty Euro (EUR 8.624.430,00), by the creation and issuance of seven hundred fifty-six thousand nine hundred fourteen (756.914) class W ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New W Shares).

2. Approval of the subscription of the New W Shares and of the payment of the total subscription price of seven hundred fifty-six thousand nine hundred fourteen Euro (EUR 756.914,00), corresponding to the equivalent amount of six hundred thirty-six thousand three hundred sixty British Pounds (GBP 636.360) based on the foreign exchange rate as of January 23, 2012 of EUR 1,18944 for GBP 1,00, by Portugal Holdings, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 5092792, by payment in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Portugal Holdings, LLC, prenamed, towards the Company.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight million six hundred twenty-four thousand four hundred thirty Euro (EUR 8.624.430,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- three hundred fifty-two thousand five hundred seventeen (352.517) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- three hundred eighty-five thousand eight hundred eighty (385.880) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- six hundred twenty-nine thousand three hundred seventy (629.370) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- six hundred eighty-one thousand (681.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- seven hundred fifty thousand four hundred seventy-four (750.474) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Shares);
- two hundred twenty-six thousand five hundred one (226.501) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- one million seven hundred seventy thousand eight hundred fourteen (1.770.814) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- nine hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-five (966.795) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- six hundred ninety-seven thousand five hundred (697.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- three hundred twenty-five thousand eight hundred sixty-three (325.863) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares);
- one hundred seventeen thousand five hundred (117.500) class Q ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class Q Shares);
- two hundred thirty-four thousand Euro (EUR 234.000,00) class R ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class R Shares);
- three hundred five thousand three hundred one (305.301) class S ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class S Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class T ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class T Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class U ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class U Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class V ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class V Shares);
- seven hundred ninety-four thousand four hundred fourteen (794.414) class W ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class W Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class X ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class X Shares);

- twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) class Y ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class Y Shares); and

- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share)."

V. The shareholders, represented as stated above, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty-six thousand nine hundred fourteen Euro (EUR 756.914,00), corresponding to the equivalent amount of six hundred thirty-six thousand three hundred sixty British Pounds (GBP 636.360) based on the foreign exchange rate as of January 23, 2012 of EUR 1,18944 for GBP 1,00, in order to raise it from its current amount of seven million eight hundred sixty-seven thousand five hundred sixteen Euro (EUR 7.867.516,00) to eight million six hundred twenty-four thousand four hundred thirty Euro (EUR 8.624.430,00), by the creation and issuance of the New W Shares.

Subscription - Payment

Portugal Holdings, LLC, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the New W Shares in the aggregate amount of seven hundred fifty-six thousand nine hundred fourteen Euro (EUR 756.914,00), corresponding to the equivalent amount of six hundred thirty-six thousand three hundred sixty British Pounds (GBP 636.360) based on the foreign exchange rate as of January 23, 2012 of EUR 1,18944 for GBP 1,00, and to fully pay them up by payment in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Portugal Holdings, LLC, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance of the accounts of the Company, dated January 23, 2013;
- a contribution declaration of Portugal Holdings, LLC, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed receivable;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Portugal Holdings, LLC, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the conversion of such receivable is effective as from January 23, 2013, without qualification;
- the receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Portugal Holdings, LLC, prenamed, is entitled to any rights as to the receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, dated January 22, 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Second resolution

Following the above, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight million six hundred twenty-four thousand four hundred thirty Euro (EUR 8.624.430,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- three hundred fifty-two thousand five hundred seventeen (352.517) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);

- three hundred eighty-five thousand eight hundred eighty (385.880) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- six hundred twenty-nine thousand three hundred seventy (629.370) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- six hundred eighty-one thousand (681.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- seven hundred fifty thousand four hundred seventy-four (750.474) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Shares);
- two hundred twenty-six thousand five hundred one (226.501) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- one million seven hundred seventy thousand eight hundred fourteen (1.770.814) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- nine hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-five (966.795) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- six hundred ninety-seven thousand five hundred (697.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- three hundred twenty-five thousand eight hundred sixty-three (325.863) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares);
- one hundred seventeen thousand five hundred (117.500) class Q ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class Q Shares);
- two hundred thirty-four thousand Euro (EUR 234.000,00) class R ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class R Shares);
- three hundred five thousand three hundred one (305.301) class S ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class S Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class T ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class T Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class U ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class U Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class V ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class V Shares);
- seven hundred ninety-four thousand four hundred fourteen (794.414) class W ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class W Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class X ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class X Shares);
- twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) class Y ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class Y Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share)."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Atmosphere Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7895308,

Famosa Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street,

Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7889611,

Hewden Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7958720,

Prodac Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4875852,

Island Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4853832,

Copper Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4884809,

Isaac Group Holdings (US), LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4904757, et

Sun Capital Partners Management V, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4332447,

Compass Printing Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 49047667,

Next Group Enterprises, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4998210,

Athena Apparel Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4940792,

Eifel Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4940805,

Bonmarche Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4940813,

Strauss Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5048111,

Elix Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5048116,

American Eagle Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5048122,

NIH Epsilon Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5048124,

NIH Zeta Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5092760,

NIH Theta Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5092787,

Portugal Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5092792,

NIH Lambda Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5092804,

Neckermann E-Commerce Group Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5180425,

toutes ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de vingt-quatre (24) procurations données sous seing privé le 22 janvier 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Neuheim Lux Group Holding V» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137498, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1029, en date du 25 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné, soussigné en date du 124 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2426 du 28 septembre 2012.

III. Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept millions huit cent soixante-sept mille cinq cent seize Euro (EUR 7.867.516,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix-sept (352.517) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt (385.880) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);

- six cent vingt-neuf mille trois cent soixante-dix (629.370) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- six cent quatre-vingt-un mille (681.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- sept cent cinquante mille quatre cent soixante-quatorze (750.474) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- deux cent vingt-six mille cinq cent un (226.501) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- un million sept cent soixante-dix mille huit cent quatorze (1.770.814) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- neuf cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quinze (966.795) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (697.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trois cent vingt-cinq mille huit cent soixante-trois (325.863) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- cent dix-sept mille cinq cents (117.500) parts sociales ordinaires de catégorie Q ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie Q);
- deux cent trente-quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie R ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie R);
- trois cent cinq mille trois cent une (305.301) parts sociales ordinaires de catégorie S ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie S);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie T ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie T);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie U ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie U);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie V ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie V);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie W ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie W);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie X ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie X);
- vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires de catégorie Y ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie Y); et
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de sept cent cinquante-six mille neufcent quatorze Euro (EUR 756.914,00), correspondant au montant de six cent trente-six mille trois cent soixante Livres Sterling (GBP 636.360,00) basé sur le taux de change du 23 janvier 2013 de EUR 1,18944 pour GBP 1,00, pour le porter de son montant actuel de sept millions huit cent soixante-sept mille cinq cent seize Euro (EUR 7.867.516,00) à huit millions six cent vingt-quatre mille quatre cent trente Euro (EUR 8.624.430,00) par la création et l'émission de sept cent cinquante-six mille neuf cent quatorze (756.914) parts sociales ordinaires de catégorie W d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts W).

2. Approbation de la souscription des Nouvelles Parts W et du paiement du prix de souscription d'un montant total de sept cent cinquante-six mille neuf cent quatorze Euro (EUR 756.914,00), correspondant au montant de six cent trente-six mille trois cent soixante Livres Sterling (GBP 636.360,00) basé sur le taux de change du 23 janvier 2013 de EUR 1,18944 pour GBP 1,00, par Portugal Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 5092792, par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Portugal Holdings, LLC, précitée, envers la Société.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit millions six cent vingt-quatre mille quatre cent trente Euro (EUR 8.624.430,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);

- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix-sept (352.517) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt (385.880) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- six cent vingt-neuf mille trois cent soixante-dix (629.370) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- six cent quatre-vingt-un mille (681.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- sept cent cinquante mille quatre cent soixante-quatorze (750.474) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- deux cent vingt-six mille cinq cent un (226.501) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- un million sept cent soixante-dix mille huit cent quatorze (1.770.814) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- neuf cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quinze (966.795) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (697.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trois cent vingt-cinq mille huit cent soixante-trois (325.863) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- cent dix-sept mille cinq cents (117.500) parts sociales ordinaires de catégorie Q ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie Q);
- deux cent trente-quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie R ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie R);
- trois cent cinq mille trois cent une (305.301) parts sociales ordinaires de catégorie S ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie S);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie T ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie T);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie U ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie U);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie V ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie V);
- sept cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatorze (794.414) parts sociales ordinaires de catégorie W ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie W);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie X ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie X);
- vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires de catégorie Y ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie Y); et
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees).»

V. Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent cinquante-six mille neuf cent quatorze Euro (EUR 756.914,00), correspondant au montant de six cent trente-six mille trois cent soixante Livres Sterling (GBP 636.360,00) basé sur le taux de change du 23 janvier 2013 de EUR 1,18944 pour GBP 1,00, pour le porter de son montant actuel de sept millions huit cent soixante-sept mille cinq cent seize Euro (EUR 7.867.516,00) à huit millions six cent vingt-quatre mille quatre cent trente Euro (EUR 8.624.430,00) par l'émission des Nouvelles Parts W.

Souscription - Libération

Portugal Holdings, LLC, précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts W, d'une valeur totale de sept cent cinquante-six mille neuf cent quatorze Euro (EUR 756.914,00), correspondant au montant

de six cent trente-six mille trois cent soixante Livres Sterling (GBP 636.360,00) basé sur le taux de change du 23 janvier 2013 de EUR 1,18944 pour GBP 1,00, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Portugal Holdings, LLC, précitée, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- une balance de la Société, en date du 23 janvier 2013;
- une déclaration d'apport de Portugal Holdings, LLC, précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la créance apportée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Portugal Holdings, LLC, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la conversion de cette créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 23 janvier 2013;
- la créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Portugal Holdings, LLC, précitée, ne détient de droit sur la créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la créance, aux fins d'effectuer sa conversion et de la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 22 janvier 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Deuxième résolution

Suite à quoi, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit millions six cent vingt-quatre mille quatre cent trente Euro (EUR 8.624.430,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix-sept (352.517) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt (385.880) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- six cent vingt-neuf mille trois cent soixante-dix (629.370) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- six cent quatre-vingt-un mille (681.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- sept cent cinquante mille quatre cent soixante-quatorze (750.474) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- deux cent vingt-six mille cinq cent un (226.501) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- un million sept cent soixante-dix mille huit cent quatorze (1.770.814) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- neuf cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quinze (966.795) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);

- six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (697.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trois cent vingt-cinq mille huit cent soixante-trois (325.863) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- cent dix-sept mille cinq cents (117.500) parts sociales ordinaires de catégorie Q ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie Q);
- deux cent trente-quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie R ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie R);
- trois cent cinq mille trois cent une (305.301) parts sociales ordinaires de catégorie S ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie S);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie T ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie T);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie U ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie U);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie V ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie V);
- sept cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatorze (794.414) parts sociales ordinaires de catégorie W ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie W);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie X ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie X);
- vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires de catégorie Y ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie Y); et
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1214. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020749/658.

(130024643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Waffles 2 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.967.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of the month of January.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- OPPORTUNITES 6 BIS FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques governed by the French Laws, having its registered office at 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France, duly represented by its management company LBO France Gestion SAS, a company governed by the laws of France, with a corporate capital of 225.000 Euro having its registered office at 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France and registered under the number B 418 354 502 (Paris), represented by its president, Mr. Robert Daussun,

2.- EFFIL II S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under the number B 169.595, represented by its Directors,

both here represented by Mr. Francesco Cavallini, with professional residence in Luxembourg, by virtue of a two proxies established on 22nd January 2013.

The abovementioned proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration authorities.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

"Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered Office"

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is WAFFLES 2 HOLDING S.A.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire directly or indirectly, through participations, contributions, purchases, options, stocks, bonds, debentures, notes or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to subsidiaries, affiliated company or any other company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, or any other company, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company may also privately issue convertible bonds or similar instruments or bonds with subscription rights or issue any debt financial instruments convertible into shares and any other similar debt instruments in any form whatsoever.

The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, fully paid-up.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder(s) shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be and the date of any transfer.

The Company's authorized capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euro) which shall be represented by 100,000,000 (one hundred million) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

In accordance with article 32 of the Law, the board of directors is authorized and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital, at once or by successive portions, by issue of new shares with or without issue premium, to be paid up in cash, by the exercise of the subscription and/or conversion rights under the terms and conditions of convertible bonds, similar instruments or bonds with subscription rights or any other debt financial instruments convertible into shares issued from time to time by the Company, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital, or in any other way to be determined by the board of directors;

- to issue convertible bonds or similar instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the board of directors, provided however that these bonds or instruments are not be issued to the public;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of new shares.

Such authorization is valid for a period of five (5) years starting from the date of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present Article will be amended such as to the increase so rendered effective. Such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes and any necessary step for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment has to be taken.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer and Redemption of shares. The Company's shares are freely transferable and are redeemable under the conditions laid down by the Law, in particular by article 49-8 of the Law.

Title III. - Management

Art. 10. Appointment of the directors. The Company shall be managed by a board of directors of at least three members composed by two different classes of directors, namely the Class A directors and the Class B directors.

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need to be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the directors shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 11. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A director and one Class B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 12. Board of directors. The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

The board of directors can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors, including one Class A director and one Class B director (including by way of representation).

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, including the favorable vote of one Class A director and one Class B director (including by way of representation).

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 13. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 14. Sole shareholder. In the case the Company as a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Any meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the above mentioned quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting. Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on twenty-fifth (25th) June at 3.30 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 17. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year.

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 18. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year 2017. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the shareholders, representing at least two thirds of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold."

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the December 31, 2013.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. OPPORTUNITES 6 BIS FCPR, prenamed	14,716 shares
2. EFFIL II S.A., prenamed	16,284 shares
Total:	31,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1) SARMANE FINANCE S.A.S., société par actions simplifiée, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Paris (France), under number 449 151 042, having its registered office at 4, avenue Nicolas Acollas, F-75007 Paris and having as permanent representative Mr. Jérôme Guez, born on 10 February 1970 at Suresnes (France) with professional address at 148, rue de l'Université, F-75007 Paris; is appointed as Class A director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the twenty fifth of June 2018 and;

2) Mr. Marc Limpens, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Class B director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company of the twenty fifth of June 2018 and;

3) Mr. Harald Charbon, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Class B director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company of the twenty fifth of June 2018 and;

4) Ernst & Young S.A., having its registered office 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company of the twenty fifth of June 2018.

5) The registered office of the Company shall be established at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- OPPORTUNITES 6 BIS FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques soumis au droit français, ayant son siège social 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France, représenté par sa société de gestion, LBO France Gestion SAS, une société de droit français, au capital social de 225.000 euros, ayant son siège social 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France et enregistrée sous le numéro B 418 354 502 (Paris), représentée par son président M. Robert Daussun.

2.- EFFIL II S.A., une société anonyme ayant son siège social à 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.595, dûment représentée par deux de ses Administrateurs,

tous les deux ici représentés par Monsieur Francesco Cavallini, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé établies le 22 janvier 2013.

Les dites procurations signées ne varient par le comparant et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant en qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

«Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est WAFFLES 2 HOLDING S.A.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir, directement ou indirectement, par des participations, des apports, achats, options, titres, obligations, créances, billets ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société qu'il s'agisse d'une filiale, d'une entité associée d'une façon quelconque avec la Société ou de toute autre société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, ou toute autre société, tout concours, prêt, avance ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société pourra émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des instruments financiers d'emprunts convertibles en actions et tous autres instruments de dettes similaires sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, entièrement souscrites.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'Euros) et sera composé de 100.000.000 (cent millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

En vertu de l'article 32 de la Loi, le Conseil d'Administration est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, par l'exercice du droit de souscription et /ou les droits de conversion prévus par les termes et conditions d'obligations convertibles, d'autres instruments similaires ou obligations avec droit de souscription ou tous autres instruments financiers d'emprunts convertibles en actions émis de temps à autre par la Société et par voie d'apports en nature, par conversion de créances d'actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital, ou tout autre moyen à déterminer par le conseil d'administration;
- émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droit de souscription ou émettre des instruments financiers d'emprunts convertibles en actions aux conditions fixées par le conseil d'administration, à la condition cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue. Cette modification sera cons-

tatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins et toute mesure nécessaire afin de faire acter et publier cette modification devra être prise.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 9. Transfert et Rachat des actions. Les actions de la Société sont librement cessibles et rachetables conformément à la Loi et notamment l'article 49-8 de la Loi.

Titre III. - Gestion

Art. 10. Nomination des administrateurs. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs composé de deux catégories différentes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 12. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil y compris un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B (y compris par représentation).

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

En cas de vote, la voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat

Titre IV. - Assemblée Générale des actionnaires

Art. 14. Actionnaire unique. En cas d'actionnaire unique, l'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Toute assemblée générale des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum susmentionné n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires sont convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent cependant être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le vingt-cinq juin (25) à 15.30 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les procès-verbaux des assemblées générales d'actionnaires sont signés par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire sera annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 18. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 20. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2017. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La Surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.»

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Paiement

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. OPPORTUNITES 6 BIS FCPR, précitée	14.716 actions
2. EFFIL II S.A., précitée	16.284 actions
Total	31.000 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement évalué à EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes susmentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir préalablement vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

1) SARMANE FINANCE S.A.S., société par actions simplifiée, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 449 151 042, ayant son siège social au 4, avenue Nicolas Acolas, F-75007 Paris et ayant comme représentant permanent Monsieur Jérôme Guez, né le 10 février 1970 à Suresnes (France) avec adresse professionnelle au 148, rue de l'Université, F-75007 Paris; est nommé administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui tiendra place au siège social de la Société le 25 juin 2018;

2) Monsieur Marc Limpens, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommé administrateur de catégorie B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui tiendra place au siège social de la Société le 25 juin 2018;

3) Monsieur Harald Charbon, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommé administrateur de catégorie B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui tiendra place au siège social de la Société le 25 juin 2018;

4) Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui tiendra place au siège social de la Société le 25 juin 2018;

5) Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. CAVALLINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} février 2013. Relation: LAC/2013/5024. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020351/530.

(130024103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Silvia HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.845.

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of the month of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Silvia HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 229 of 29 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-134845 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a notarial deed dated 21 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2388 of 6 October 2011.

The extraordinary general meeting is declared open at 07.16 p.m., with Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me May N'Diaye, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To approve the buy-back by the Company of all fourteen (14) class F shares (the "Class F Shares") held by its shareholders and to authorise the Company's managers to determine the purchase price for the Class F Shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the Class F Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class F Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of fourteen euro (EUR 14) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand four hundred eighty-six euro (EUR 12,486) by cancellation of all Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1).

4. To amend paragraph 1 of article 5, article 23 and article 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

(i) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iii) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(iv) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve the buy-back by the Company of the Class F Shares held by its shareholders and to authorise the Company's manager to determine the purchase price for the Class F Shares.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the Class F Shares by the Company, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the Company holds all the Class F Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of fourteen euro (EUR 14) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand four hundred eighty-six euro (EUR 12,486) by cancellation of all Class F Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1). As a result of the cancellation of the Class F Shares, the retained earnings and the share premium reserve shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Class F Shares over their nominal value.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5, article 23 and article 24 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 first paragraph shall from now on read as follows:

« **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at to twelve thousand four hundred eighty-six euro (EUR 12,486.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) ordinary shares (the "Ordinary shares"), fourteen (14) class A shares (the "Class A shares"), fourteen (14) class B shares (the "Class B shares"), fourteen (14) class C shares (the "Class C shares"), fourteen (14) class D shares (the "Class D Shares"), fourteen (14) class E shares (the "Class E shares") and sixteen (16) class G shares (the "Class G shares") altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

" **Art. 23. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). The allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

After the allocation to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from the net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of the Ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6.5 %) of the nominal value of the Ordinary share, then
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6 %) of the nominal value of the Class A share, then
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5.5 %) of the nominal value of the Ordinary share, then
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5 %) of the nominal value of the Class B share, then
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5 %) of the nominal value of the Class D share, and then
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4 %) of the nominal value of the Class E share, and then
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three per cent (3 %) of the nominal value of the Class G share's or (ii) all the remained of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class G shares, based on their respective shareholding in Class G shares.

Should no Class G shares be in issues or should all the Class G shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares following the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetic order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 23, or (ii) all the remained of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of share have been made), to be distribute among its holders and based on their respective shareholding of the class concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in use at the time of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 24 shall from now on read as follows:

" **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In the event of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, the payment of liquidation proceeds to the holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares and Class G shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 23 for the appropriation of profits."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 7.30 p.m..

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le jour du mois de décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Silvia HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 229, en date du 29 janvier 2008, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134845 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 21 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2388, en date du 6 octobre 2011.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 19.16 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître May N'Diaye, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de toutes ses quatorze (14) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F") détenues par ses associés et autorisation aux gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des Parts Sociales de Catégorie F.

2. Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie F par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie F, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de quatorze euros (14,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 12.486,-) par annulation de tous les Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

4. Modification du paragraphe 1 de l'article 5, de l'article 23 et de l'article 24 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en œuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie F détenues par ses associés et d'autoriser les gérants de la Société de déterminer le prix d'achat des Parts Sociales de Catégorie F.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie F par la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de constater la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie F, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatorze euros (EUR 14,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cent (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 12.486,-) par annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-). En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie F, les profits et la prime d'émission seront réduits du montant en surplus de la valeur de rachat des Parts Sociales de Catégorie F sur leur valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5, de l'article 23 et de l'article 24 des statuts de la Société suite aux résolutions précédentes:

En conséquence, le paragraphe 1 de l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille quatre cent quatre-vingt-six euros (EUR 12.486,-) divisé en douze mille quatre cents (12.400) Parts Sociales de Catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), quatorze (14) Parts Sociales de Catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), quatorze (14) Parts Sociales de Catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), quatorze (14) Parts Sociales de Catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), quatorze (14) Parts Sociales de Catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») et seize (16) Parts Sociales de Catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée."

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividende égale à six virgule cinq pour cent (6,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- Les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividende égale à six pour cent (6 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- Les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividende égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- Les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividende égale à cinq pour cent (5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- Les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividende égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- Les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividende égale à quatre pour cent (4%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- Les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale soit à (i) trois pour cent (3 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie G soit à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), s'il apparaît que cette dernière somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie G ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie G viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales alors en circulation formant la dernière catégorie de part sociale émise, dans l'ordre alphabétique inversé, auront droit de percevoir le plus élevé (i) soit de leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 23, ou (ii) soit à une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées). Afin de supprimer tout doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 24 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques et morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation du aux propriétaires de parts sociales Ordinaires, de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E et de parts sociales de catégorie G dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et en fonction des proportions telles que prévues à l'article 23 concernant la répartition des profits.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en œuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital aux associés par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. N'Diaye, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2012, REM/2012/1750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020238/278.

(130023961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

CG-Lux Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.355.

—
L'an deux mil treize, le quinze janvier,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Stefano GIGANTE, technicien en bâtiments, né le 15 mai 1973 à Luxembourg, demeurant à L-1223 Howald, 16, rue Victor Beck,

Agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de son épouse Madame Iryna LYSCHYK, sans état, née à Minsk, Biélorussie, le 17 juillet 1974, demeurant à L-1223 Howald, 16, rue Victor Beck, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Après avoir établi qu'ensemble avec sa mandante ils possèdent toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée CG-LUX INVEST s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 101.355,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Robert Schuman de résidence à Differdange en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 844 du 17 août 2004,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Associés:

Madame Iryna LYSCHYK, préqualifiée, cède et transporte à Monsieur Stefano GIGANTE, ici présent et qui accepte, toutes les 10 (dix) parts détenues par elle dans la société, pour le montant de cinq mille quatre cents euros. (5.400,-€) payable dans la semaine.

En suite de cette cession, Monsieur Stefano GIGANTE détient seul toutes les 100 (cent) parts représentant le capital de la société.

Objet social:

L'objet de la société est modifié de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion, la mise en valeur, la promotion d'immeubles, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

Elle a encore pour objet l'achat et la vente d'objets d'art.

Elle pourra emprunter, avec ou sans hypothèque, affecter tout immeuble en garantie ou encore se porter caution pour le compte de tiers.

La société peut en général exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Intervention du gérant:

Monsieur Stefano GIGANTE, préqualifié, intervient à l'instant aux présentes, en sa qualité de gérant de la société et déclare expressément accepter la cession ci-dessus documentée au non de la société et la considérer comme dûment signifiée conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

L'assemblée profite encore du présent acte pour prier le notaire de mettre à jour l'adresse du gérant au RCSL.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: S. GIGANTE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 16 janvier 2013. Relation: CAP/2013/134. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020497/52.

(130025027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

LBREP II MC&S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.658.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting of the Shareholders") of the company "LBREP II MC&S S.à r.l.", a private limited liability company having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 125.658, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 1st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1024, dated May 31st, 2007, and whose bylaws have been lastly amended by an extraordinary general meeting held on March 3rd, 2008, in front of the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 935, dated April 14th, 2008.

The meeting is declared open at 11am CET and is presided by Ms. Christie Lemaire-Legrand, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairperson appoints as secretary and scrutineer of the meeting Ms Flora Gibert with professional address at 15, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairperson declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list together with the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As appears from the attendance list, a majority of the shareholders is present or represented, holding a total of 99.45% of the share capital of the Company. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III. The Meeting has been convened by notices containing the agenda sent to all the shareholders of the Company, by registered mail on 4 October 2012 and 6 November 2012.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

1. To pronounce the dissolution of the Company;
2. To declare open the liquidation of the Company;
3. To appoint Mr. Jean Bernard Zeimet, as liquidator and to determine the Liquidator's powers and remuneration;
4. To grant discharge to the managers of the Company;
5. Miscellaneous.

After deliberation, the General Meeting of the Shareholders takes the following resolutions:

First Resolution

The General Meeting of the Shareholders unanimously resolves to pronounce the dissolution of the Company antipatively.

Second Resolution

The General Meeting of the Shareholders unanimously resolves to declare open the liquidation of the Company.

Third Resolution

The General Meeting of the Shareholders unanimously resolves to appoint Mr. Jean Bernard Zeimet, auditor, born on March 5th, 1953 in Luxembourg, having his professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "Law"). He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth Resolution

The General Meeting of the Shareholders votes as follows on the discharge of the members of the Board of Managers of the Company:

In favor: 14 (fourteen) shareholders representing 99.38% of the share capital of the Company.

Against: 1 (one) shareholder representing 0.07% of the share capital of the Company.

Subsequently and in accordance with the provisions of Article 142 of the Law, the General Meeting of the Shareholders resolves, by majority of the shareholders representing more than three quarters of the Company's share capital, to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale des Associés») de «LBREP II MC&S S.à r.l.», société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.658, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1024 en date du 31 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 935 en date du 14 avril 2008.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 11 heures et est présidée par Madame Christie Lemaire-Legrand, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutatrice Madame Flora Gibert demeurant professionnellement au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente déclare et demande au notaire instrumentaire de prendre acte que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts détenu par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte et déposées pour enregistrement auprès des autorités compétentes.

II. Il ressort de ladite liste de présence que la majorité des associés sont présents ou représentés, détenant au total 99.45% du capital social de la Société. L'assemblée est donc valablement constituée et peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'assemblée générale a été convoquée par convocations contenant l'ordre du jour à tous les associés de la Société, par lettres recommandées du 4 octobre 2012 et du 6 novembre 2012.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1. Le prononcé de la dissolution de la Société;
2. La mise en liquidation de la Société;
3. La nomination de M. Jean Bernard Zeimet, en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs et rémunération;
4. La décharge donnée aux membres du Conseil de Gérance de la Société; et
5. Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale des Associés adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Associés décide à l'unanimité de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Associés décide à l'unanimité de déclarer ouverte la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Associés décide à l'unanimité de nommer M. Jean Bernard Zeimet, auditeur, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, et ayant son adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915 telle qu'amendée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale des Associés vote comme suit sur la décharge des membres du Conseil de Gérance de la Société:

Pour: 14 (quatorze) associés représentant 99.38% du capital social de la Société.

Contre: 1 (un) associé représentant 0,07% du capital social de la Société.

Ainsi et conformément aux dispositions de l'Article 142 de la Loi, l'Assemblée Générale des Associés décide, à la majorité des associés représentant plus des trois quarts du capital social de la Société, de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant représenté par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. LEMAIRE-LEGRAND, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 03 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57210. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013020681/156.

(130024517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Monterey Holdings I Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.831.700,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

In the year Two Thousand and Twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

1. Terra Firma Deutsche Annington L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA"),

2. Terra Firma Deutsche Annington II L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) II Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 44792 ("TFDA II"),

3. Terra Firma Deutsche Annington III L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA III"),

4. Terra Firma Deutsche Annington IV L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA IV"),

5. Terra Firma Deutsche Annington V L.P., having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845 ("TFDA V"),

6. Dory 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.296 (“Dory 1”),

7. Dory 1 (NFR) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B116.773 (“Dory 1 (NFR)”)

8. Dory 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.297 (“Dory 2”),

9. Dory 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.298 (“Dory 3”),

10. Dory 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.299 (“Dory 4”)

here represented by Mrs Andreea Antonescu, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have declared having been informed in advance on the agenda of the meeting of the shareholders of the Company (the “Meeting”) and to have waived all convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the Meeting.

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

(A) That the appearing parties declare to be the current shareholders of Monterey Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 109.057, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux residing in Luxembourg, dated 10 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 19 November 2005, number 1237, page 59338 and following, (the “Company”).

The articles of association have been amended pursuant to the following deeds:

- a deed of Maître Paul Bettingen residing in Niederanven, dated 14 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6 December 2005, number 1329, page 63748,
- a deed of the undersigned notary dated 5 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 January 2006, number 48, page 2288,
- a deed of the undersigned notary, dated 11 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 January 2006, number 6, page 253,
- a deed of Maître Paul Bettingen prenamed, dated 24 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 August 2006, number 1624, page 77920,
- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 31 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 25 March 2008, number 724, page 34706,
- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 10 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 24 July 2008, number 1830, page 87797,
- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 11 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 1 April 2009, number 704, page 33765,
- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 6 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 15 June 2009, number 1166, page 55922,
- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 24 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 8 February 2010, number 271, page 12971;
- a deed of Maître Joseph Elvinger dated 24 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 1st July 2011, number 1438, page 69010.

(B) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,163,925 so as to bring it from its current amount of EUR 9,667,775 to EUR 10,831,700 by the issuance of 46,557 new shares having a par value of EUR 25 each, and the same rights and obligations as the current existing shares;

b. Waiver by Dory 4 Sàrl of its right to subscribe for new shares and subscription and full payment of the newly issued shares by contribution in kind of receivables by Terra Firma Deutsche Annington L.P., Terra Firma Deutsche Annington

II L.P., Terra Firma Deutsche Annington III L.P., Terra Firma Deutsche Annington IV L.P., Terra Firma Deutsche Annington V L.P., Dory 1 Sàrl, Dory 2 Sàrl, Dory 3, Sàrl and Dory 1 (NFR) Sàrl;

c. Subsequent amendment of Article 6.1, first paragraph, of the articles of association of the Company;

d. Miscellaneous.

(C) That the Meeting requests the undersigned notary to record the following resolutions adopted unanimously by all the shareholders represented:

First resolution

The Meeting unanimously RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of One Million One Hundred and Sixty-Three Thousand Nine Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 1,163,925) so as to bring it from its current amount of Nine Million Six Hundred and Sixty-Seven Thousand Seven Hundred and Seventy-Five Euros (EUR 9,667,775) to Ten Million Eight Hundred and Thirty-One Thousand Seven Hundred Euros (EUR 10,831,700) by the issuance of Forty-Six Thousand Five Hundred and Fifty-Seven (46,557) new shares, each having a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25).

Second resolution

The Meeting acknowledges Dory 4's decision of waiving its right to subscribe for the share capital increase as described in Resolution 1. As a result of the waiver, Meeting unanimously RESOLVES to accept the subscription of Forty-Six Thousand Five Hundred and Fifty-Seven (46,557) shares by TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV, TFDA V, Dory 1 (NFR), Dory 1, Dory 2 and Dory 3 in the following amounts and proportions:

Subscription - Payment

THEREUPON

1) TFDA, represented as stated above, declares to subscribe for Eleven Thousand Seven Hundred and Seven (11,707) new shares and to pay them fully by contribution in kind of a receivable for an amount of Two Hundred and Ninety-Two Thousand Six Hundred and Seventy-Five Euros (EUR 292,675), whereof valuation has been confirmed through a report of the managers of the Company dated 21 December 2012 (the "Report");

2) TFDA II, represented as stated above, declares to subscribe for Five Thousand Two Hundred and Twenty-Nine (5,229) new shares and to pay them fully by contribution in kind of a receivable for an amount of One Hundred and Thirty Thousand Seven Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 130,725) whereof valuation has been confirmed through the Report;

3) TFDA III, represented as stated above, declares to subscribe for Six Thousand Five Hundred and Ninety-Seven (6,597) new shares and to pay them fully by contribution in kind of a receivable for an amount of One Hundred and Sixty-Four Thousand Nine Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 164,925), whereof valuation has been confirmed through the Report;

4) TFDA IV, represented as stated above, declares to subscribe for Ten Thousand Three Hundred and Twenty-Five (10,325) new shares and to pay them fully by contribution in kind of a receivable for an amount of Two Hundred and Fifty-Eight Thousand One Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 258,125), whereof valuation has been confirmed through the Report;

5) TFDA V, represented as stated above, declares to subscribe for Nine Thousand Seven Hundred and Sixteen (9,716) new shares and to pay them fully by contribution in kind of a receivable for an amount of Two Hundred and Forty-Two Thousand Nine Hundred Euros (EUR 242,900), whereof valuation has been confirmed through the Report;

6) Dory 1 (NFR), represented as stated above, declares to subscribe for Nine Hundred and Fifty-Seven (957) new shares and to pay them fully by contribution in kind of a receivable for an amount of Twenty-Three Thousand Nine Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 23,925), whereof valuation has been confirmed through the Report;

7) Dory 1, represented as stated above, declares to subscribe for One Thousand Two Hundred and Eight (1,208) new shares and to pay them fully by contribution in kind of a receivable for an amount of Thirty Thousand Two Hundred Euros (EUR 30,200), whereof valuation has been confirmed through the Report;

8) Dory 2, represented as stated above, declares to subscribe for Three Hundred and Seventeen (317) new shares and to pay them fully by contribution in kind of a receivable for an amount of Seven Thousand Nine Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 7,925), whereof valuation has been confirmed through the Report;

9) Dory 3, represented as stated above, declares to subscribe for Five Hundred and One (501) new shares and to pay them fully by contribution in kind of a receivable for an amount of Twelve Thousand Five Hundred and Twenty-Five Euros (EUR 12,525), whereof valuation has been confirmed through the Report.

The aforementioned contributions are at the disposal of the Company. The Report, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement et des domaines).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting unanimously RESOLVES to amend Article 6.1, first paragraph, of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **6.1. Subscribed and Share capital.** The subscribed capital is fixed at Ten Million Eight Hundred and Thirty-One Thousand Seven Hundred Euros (EUR 10,831,700) represented by Four Hundred and Thirty-Three Thousand Two Hundred and Sixty-Eight (433,268) shares (parts sociales) (the “Shares”) with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing parties, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said representative signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de Décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ONT COMPARU:

1. Terra Firma Deutsche Annington L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 («TFDA»),

2. Terra Firma Deutsche Annington II L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) II Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 44792 («TFDA II»),

3. Terra Firma Deutsche Annington III L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 («TFDA III»),

4. Terra Firma Deutsche Annington IV L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845 («TFDA IV»),

5. Terra Firma Deutsche Annington V L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner Terra Firma Investments (DA) Limited, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistré sous le numéro de registre des sociétés 43845 («TFDA V»),

6. Dory 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.296 («Dory 1»),

7. Dory 1 (NFR) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.773 («Dory 1 (NFR)»),

8. Dory 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.297 («Dory 2»),

9. Dory 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.298 («Dory 3»),

10. Dory 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.299 («Dory 4»),

Ici représentées par Mrs Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent procès-verbal pour les besoins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont déclaré avoir été informées à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée des associés (l'«Assemblée») et de renoncer à toute convocation. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'Assemblée.

requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(A) Que les comparants déclarent être les associés de la société Monterey Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.057 constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux résidant à Luxembourg, daté du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 novembre 2005, numéro 1237, page 59338 et suivantes (la «Société»),

Les statuts ont été modifiés par les procès-verbaux suivants:

- un acte de Maître Paul Bettingen résidant à Niederanven, en date du 14 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 décembre 2005, numéro 1329, page 63748,
- un acte du notaire instrumentant, en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 janvier 2006, numéro 48, page 2288,
- un acte du notaire instrumentant en date du 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 janvier 2006, numéro 6 page 253,
- un acte de Maître Paul Bettingen, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 août 2006, numéro 1624, page 77920,
- un acte du notaire Joseph Elvinger, en date du 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2008, numéro 724, page 34706,
- un acte du notaire Joseph Elvinger en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 24 juillet 2008, numéro 1830, page 87797,
- un acte du notaire Joseph Elvinger en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 1 avril 2009, numéro 704, page 33765,
- un acte du notaire Joseph Elvinger en date du 6 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 15 juin 2009, numéro 1166, page 55992,
- un acte du notaire Joseph Elvinger en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 8 Février 2010, numéro 271, page 12971,
- un acte du notaire Joseph Elvinger en date du 24 Mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 1er juillet 2011, numéro 1438, page 69010.

(B) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.163.925 EUR afin de le porter de son montant actuel de 9.667.775 EUR à 10.831.700 EUR par l'émission de 46.557 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

b. Renonciation par Dory 4 Sàrl à son droit de souscription préférentiel et souscription et libération totale des parts sociales nouvellement émises par un apport en nature de créances effectué par Terra Firma Deutsche Annington L.P., Terra Firma Deutsche Annington II L.P., Terra Firma Deutsche Annington III L.P., Terra Firma Deutsche Annington IV L.P. et Terra Firma Deutsche Annington V L.P., Dory 1 Sàrl, Dory 2 Sàrl, Dory 3 Sàrl et Dory 1 (NFR) Sàrl;

c. Modification subséquente de l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société;

d. Divers.

(C) L'Assemblée prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes adoptées unanimement par tous les associés représentés:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cent soixante-trois mille neuf cent vingt-cinq Euro (1.163.925 EUR) en vue de porter son montant actuel de neuf millions six cent soixante-sept mille sept cent soixante-quinze Euro (9.667.775 EUR) à dix millions huit cent trente-et-un mille sept cents Euro (10.831.700 EUR) par l'émission de quarante-six mille cinq cent cinquante-sept (46.557) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît la décision de Dory 4 de renoncer à son droit de souscrire à l'augmentation de capital telle que décrite sous la Résolution 1, l'Assemblée DECIDE à l'unanimité d'accepter la souscription des quarante-six mille cinq

cent cinquante-sept (46.557) parts sociales par TFDA, TFDA II, TFDA III, TFDA IV, TFDA V, Dory 1 (NFR), Dory 1, Dory 2 et Dory 3 dans les montants et proportions suivants:

Souscription - Libération

SUR CE:

1) TFDA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire onze mille sept cent sept (11.707) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance de deux cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 292.675), dont l'évaluation a été confirmée aux termes d'un rapport des gérants de la Société daté du 21 décembre 2012 (le «Rapport»);

2) TFDA II, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinq mille deux cent vingt-neuf (5.229) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance de cent trente mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 103.725) dont l'évaluation a été confirmée aux termes du Rapport;

3) TFDA III, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire six mille cinq cent quatre-vingt dix-sept (6.597) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance de cent soixante-quatre mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 164.925) dont l'évaluation a été confirmée aux termes du Rapport;

4) TFDA IV, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire dix mille trois cent vingt-cinq (10.325) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance de deux cent cinquante-huit mille cent vingt-cinq Euros (EUR 258.125) dont l'évaluation a été confirmée aux termes du Rapport;

5) TFDA V, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire neuf mille sept cent seize (9.716) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance d'un montant de deux cent quarante-deux mille neuf cent Euros (242.900 EUR) dont l'évaluation a été confirmée aux termes du Rapport;

6) Dory 1 (NFR), représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire neuf cent cinquante-sept (957) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance de vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 23.925) dont l'évaluation a été confirmée aux termes du Rapport;

7) Dory 1, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire mille deux cent huit (1.208) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance d'un montant de trente mille deux cents Euros (EUR 30.200) dont l'évaluation a été confirmée aux termes du Rapport;

8) Dory 2, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire trois cent dix-sept (317) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance d'un montant de sept mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 7.925) dont l'évaluation a été confirmée aux termes du Rapport;

9) Dory 3, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinq cent une (501) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance d'un montant de douze mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 12.725) dont l'évaluation a été confirmée aux termes du Rapport.

Les prédicts apports sont à la disposition de la Société.

Le Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le représentant des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent procès-verbal afin d'être enregistré en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée DECIDE à l'unanimité de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital est fixé à dix millions huit cent trente et un mille sept cents Euro (10.831.700 EUR) représenté par quatre cent trente trois mille deux cent soixante-huit (433.268) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le représentant a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Antonescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013020075/308.

(130023406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Diryana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 11, rue d'Everlange.

R.C.S. Luxembourg B 175.064.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur João Pedro SOARES VIANA, salarié, né à Mora (Portugal), le 14 mai 1974, demeurant à L-8707 Useldange, 11, rue d'Everlange; et

2. Madame Carine JORGE DOS REIS, indépendante, né à Ettelbruck (Luxembourg), le 30 août 1980, demeurant à L-8707 Useldange, 11, rue d'Everlange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Diryana S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune d'Useldange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur João Pedro SOARES VIANA, préqualifié, soixante-seize parts sociales,	76
2) Madame Carine JORGE DOS REIS, préqualifiée, vingt-quatre parts sociales,	24
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement par les prédits souscripteurs moyennant apport en nature du fonds de commerce concernant l'exploitation d'un café dénommé "Um Wier", sis à L-8707 Useldange, 11, rue d'Everlange, comprenant le patrimoine du fonds de commerce avec tous ses éléments constitutifs et les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit et qui sont légalement ou conventionnellement relatifs audit fonds.

Le fonds de commerce décrit ci-dessus est évalué d'un commun accord par les fondateurs-apporteurs à au moins cinquante mille euros (50.000,- EUR).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la société présentement constituée pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Réalisation effective de l'apport.

Les comparants, en tant que fondateurs-apporteurs, déclarent que:

- ledit fonds de commerce existe;
- ils sont les seules personnes juridiques ayant droit sur le fonds de commerce prédécrit;
- toutes formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert du fonds de commerce et le rendre effectif partout et opposable à tout tiers.

En outre, la Société présentement constituée déclare faire sienne et prendre à sa charge toutes les obligations résultant dudit apport.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8707 Useldange, 11, rue d'Everlange.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur João Pedro SOARES VIANA, salarié, né à Mora (Portugal), le 14 mai 1974, demeurant à L-8707 Useldange, 11, rue d'Everlange, gérant administratif; et
 - Madame Carine JORGE DOS REIS, indépendante, né à Ettelbruck (Luxembourg), le 30 août 1980, demeurant à L-8707 Useldange, 11, rue d'Everlange, gérante technique.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances (i) soit par la signature individuelle de la gérante technique, (ii) soit par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. P. SOARES VIANA - C. JORGE DOS REIS - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2013. AC/2013/2543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013021671/154.

(130026214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Donau Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 60.460.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 19 février 2013

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société PACBO EUROPE Administration et Conseil

Société à responsabilité limitée

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Patrice CROCHET

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013024532/24.

(130030136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Pallas Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.251.

Par résolutions signées en date du 6 février 2013 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 6 février 2013.

2. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B, avec effet au 6 février 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013024789/15.

(130029577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

Avaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 147.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013025095/10.

(130030475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013.
